FEDERATION INTERNATIONALE D'ESCRIME

REUNION DE LA COMMISSION DES REGLES SPECIALES POUR LES JEUX OLYMPIQUES

Hôtel de la Paix, Lausanne (SUI), le 13 Juin 2005 à 9h00

Etaient présents :

René Roch,	Président
Samuel David Cheris,	Président de la Commission Juridique
Massimo Lembo	Membre de la Commission Juridique
Frantisek Janda	Membre de la Commission de Promotion
Victor Sergio Groupierre,	Membre de la Commission de Promotion
Steve Higginson,	Président de la Commission des Règlements
Helen Smith	Membre de la Commission des Règlements
Ioan Pop	Directeur Technique International
Claudia Sanchez	Assistante de direction

****

Le Président de la Commission souhaite la bienvenue aux participants.

Il indique qu'il n'a pas pu obtenir les deux médailles supplémentaires pour les Jeux Olympiques, malgré plusieurs demandes faites au CIO. A la fin de l'année 2004, il a rencontré Jacques Rogge, Président du CIO et ce dernier lui a confirmé la décision du CIO : la FIE aura 10 médailles et c'est à elle d'en gérer la répartition.

Le Président a envoyé deux tireurs à Berlin afin de rencontrer M. Kelly Fairweather, Directeur des Sports du CIO, afin de relayer cette demande de médailles supplémentaires. A ce jour, le Président n'a obtenu aucune information de la part des tireurs, mais M. Fairweather lui a téléphoné pour confirmer que la demande de la FIE n'avait pas été acceptée.

Le Président fait état du vote qu'il y aura à Singapour concernant les sports olympiques : ceux qui vont rester et ceux qui souhaitent entrer au programme olympique. Pour qu'un sport olympique reste olympique il doit obtenir 50 % des votes et pour qu'un nouveau sport devienne olympique, il doit obtenir 66 % des votes. Selon les informations que le Président a eues concernant l'escrime, elle n'est pas mise en cause, ni en danger, mais il recommande la vigilance et il suggère aux membres de la Commission d'avoir plus de communication avec les membres des Comités Nationaux Olympiques.

Concernant la répartition des 10 médailles, l'escrime étant un sport individuel, il pense qu'il n'est pas très bon de présenter 5 épreuves individuelles et 5 épreuves par équipes. Il propose de garder les six épreuves individuelles et 4 par équipes. Les membres sont d'accord à l'unanimité. Il rappelle que le CIO n'acceptera pas une équipe « spéciale », c'est à dire mixte. Le CIO demande que les épreuves des championnats du monde de la FIE soient les mêmes pour les JO .

Le Président propose ensuite un vote pour la répartition des épreuves par équipes au programme olympique de la façon suivante : 3 épreuves masculines et 1 féminine, ou 2 épreuves masculines et 2 épreuves féminines. Résultat : 4 membres sont en faveur de 3 épreuves masculines et 1 féminine et 2 membres sont en faveur de 2 épreuves masculines et 2 féminines. La décision de la Commission sera

présentée au Congrès pour ratification : **au programme 6 épreuves individuelles (3 armes féminines et 3 masculines) et 4 épreuves par équipes (3 armes masculines et 1 féminine).**

Helen Smith rappelle qu'un des objectifs du CIO est d'augmenter la participation des sportives et des dirigeantes au sein du mouvement olympique. Le fait de choisir 3 armes masculines par équipes et 1 féminine met peut-être l'escrime en danger, puisque cela va contre la politique du CIO et montre un manque d'intérêt de la FIE pour effectuer des changements. Elle ajoute qu'il y a un vrai potentiel à exploiter quant aux épreuves féminines et si on ne leur donne pas l'occasion de se développer, ces armes vont mourir.

René Roch répond qu'elle a raison mais malheureusement le CIO n'a pas voulu donner les deux médailles supplémentaires. De plus la FIE est totalement en accord avec le critère du CIO qui préconise environ 60% d'épreuves masculines et 40 % d'épreuves féminines. Il pense que les armes masculines sont plus médiatiques que les armes féminines.

Helen Smith rappelle qu'à Athènes l'escrime a été très médiatisée, et cela grâce aussi aux armes féminines. Elle donne l'exemple de la tireuse Laura Flessel qui a fait monter l'audience en France.

Le Président propose un autre vote pour savoir laquelle des armes féminines par équipes restera dans le programme olympique. Il rappelle qu'à Sydney il y a eu l'épée féminine et le fleuret féminin (le sabre n'était pas olympique), à Athènes l'épée féminine et logiquement ce serait le tour du sabre féminin, d'autant plus que c'est une arme très médiatique et elle montre une forte participation des équipes lors des compétitions de coupe du monde.

Décision : La Commission à l'unanimité proposera au Congrès que le sabre féminin fasse partie du programme olympique pour 2008.

PROPOSITIONS POUR LE CONGRES 2005

SOUMISES A LA COMMISSION DES REGLES SPECIALES POUR ETUDE

PROPOSITIONS DU COMITE EXECUTIF
MODIFICATIONS AU REGLEMENT

Proposition 2 : Jeux Olympiques

o.48 Si nous n'obtenons pas de médailles supplémentaires pour les Jeux Olympiques de 2008, nous devons proposer au Congrès de choisir quelles sont les disciplines que nous conservons. Possibilités de :

- 4 équipes / 6 individuelles.
- 5 équipes / 5 individuelles.

Il y a lieu de choisir quelles sont dans le premier cas les équipes qui ne participeront pas aux Jeux Olympiques et dans le second cas quelle est la discipline qui est supprimée en individuel ainsi qu'en équipe.

Motivation: Nous devons prendre une décision avant la fin 2005.

Avis de la Commission : accepte 4 épreuves par équipes et 6 individuelles.

PROPOSITIONS DE LA FEDERATION HONGROISE D'ESCRIME

Proposition Nr.8

a) Il est nécessaire à maintenir les armes individuelles et par équipe des Jeux d'Athènes
b) La qualification individuelle soit déterminée sur la base du Classement Officiel de la FIE de 1 à 16

c) Une possibilité d'un remplaçant même aux Jeux Olympiques

Avis du Comité Exécutif : non favorable.

Avis de la Commission : Elle n'est pas en faveur du point b, et la possibilité de remplaçant, existe déjà.

PROPOSITIONS DE LA FEDERATION PORTUGAISE D'ESCRIME

Proposition 3 : Qualification pour Jeux Olympiques

La qualification des participants pour la compétition individuelle des Jeux Olympiques tiendra obligatoirement compte du Champion(ne) de chaque Zone géographique. Au cas celui est déjà sélectionné (e) par le classement mondial ou par équipes, prendra la place le 2ème classé du Championnat de Zone, au cas celui est aussi déjà classé prendra la place le 3ème classé.

Motivation : il est incompréhensible que les champions d`Europe, d`Afrique, des Amériques et d`Asie Océanie n`aient pas le droit de participer au Jeux Olympiques. Une qualification pour les JO qui inclue les vainqueurs des championnats de Zone augment leur intérêt et force

Avis de la Commission : non favorable

PROPOSITIONS DE LA FEDERATION D'ESCRIME DU QATAR

Proposition 3. Quota pour les Jeux Olympiques

Afin d'améliorer l'universalité de l'escrime, un système devrait être mis en place pour permettre aux continents ou régions d'un continent de qualifier directement leur meilleur tireur pour les Jeux Olympiques.

Avis de la Commission : non favorable

PROPOSITIONS DE LA FEDERATION SUISSE D'ESCRIME

Proposition 1 : Système de qualification pour les Jeux Olympiques de Pékin 2008

1. Sélection des compétitions

- épée dames seniors	individuel et équipes
- épée hommes seniors	individuel et équipes
- fleuret dames seniors	individuel
- fleuret hommes seniors	individuel et équipes
- sabre dames seniors	individuel
- sabre homes seniors	individuel et équipes

Commentaire :
Les compétitions par équipe fleuret dames seniors et sabre dames seniors ne sont pas retenues vu que le nombre de compétitions et de participants aux tournois Coupe du Monde est inférieur à celui dans les autres armes et catégories.
De plus selon le droit Suisse le fait de procéder au tirage au sort des compétitions non retenues serait arbitraire par consignent attaquable.

2. Qualification des tireurs

2.1. Compétition par équipe

- 8 équipes de 3 tireurs
- Ces 8 équipes sont qualifiées en prenant le nombre de points totalisés par 3 tireurs au classement Coupe du Monde individuel.

Commentaire :
Seules les grandes nations peuvent financer et participer au circuit Coupe du Monde par équipe.

2.2. Compétition individuelle

- 40 tireurs au maximum
- 24 membres des 8 équipes (8x 3)
- Les 10 meilleurs tireurs du classement Coupe du Monde final pondéré (c'est-à-dire sans les tireurs dont leur fédération s'est qualifiée pour la compétition par équipe) et qui ne sont pas plus mal classés qu'au 64ème rang du classement final de la Coupe du Monde.
- Si ces critères ne sont pas ou que partiellement remplis les places restant libres seront attribuées aux zones non-européennes
- 5 tireurs des zones (1 par zone)
- 1 « Wild card »

Commentaire :

Ainsi les meilleurs athlètes seront qualifiés pour les Jeux Olympiques, tout en respectant les zones.

Avis de la Commission : non favorable

PROPOSITIONS DE LA FEDERATION SLOVAQUE D'ESCRIME

Proposition 2 : Critère de la qualification pour les Jeux 2008

Motivation: prenant compte du succès des Jeux 2004 mais aussi des constatations de plusieurs fédérations - membres de la FIE concernant la participation des athlètes aux épreuves individuelles ou l'absence des meilleurs tireurs dans l'arme concernée faisait parfois le défaut, mais aussi du principe de l'universalité de notre sport afin de préserver sa place dans le programme des Jeux prochains, de la répartition des pays participants dans des disciplines respectives.

Proposition :

EPREUVES:

Hommes	Femmes
Epée masculine individuelle	Epée féminine individuelle
Epée masculine par équipes	Epée féminine par équipes
Fleuret masculin individuel	Fleuret féminin individuel
Fleuret masculin par équipes	Sabre féminin individuel
Sabre masculin individuel	
Sabre masculin par équipes	

QUOTA D'ATHLETES: 200

Maximum par CNO: 2 aux individuels 3 par équipes

A. Système de qualification:

L'épreuve individuelle réunit au FM et EM cca 36 tireurs, à l'EF et au SM 32 tireurs et au SF et FF 30 tireurs par arme. Il est bien réel que le pays hôte n'aura pas besoin de plus que 4 sort libres pour assurer sa participation aux épreuves individuelles vu les positions des tireurs chinois dans des Classements FIE actuels.

L'épreuve par équipe réunira cca 12 équipes à chaque arme (3 + remplaçant) ce qui donne 192 athlètes + 8 places libres pour éventuellement compléter les équipes par des tireurs du pays organisateur non qualifiés par le système ou bien des cartes sauvages à attribuer par la FIE et CIO.

B. Système de qualification en détail:

a) Qualification individuelle
- les 24 premiers du Classement Officiel de la FIE individuel (2 maximum par pays) à l'EM et FM / 20 à l'EF et SM /18 au FF et SF
- les 8 premiers du C.O.A. (Classement Officiel Ajusté) individuel et par zone à raison un seul tireur par pays (3 pour l'Europe, 2 pour l'Asie-Océanie, 2 pour l'Amérique, 1 pour l'Afrique)
- 4 tireurs issus suite à des épreuves de qualifications des zones qui sont ouvertes à raison d'un seul tireur par pays et par arme, aux pays qui n'ont pas de tireur qualifié dans l'arme concernée par les deux critères précédents (1 pour l'Europe, 1 pour l'Asie-Océanie, 1 pour l'Amérique, 1 pour l'Afrique)

b) Qualification par équipe
- les 8 premières équipes du Classement Officiel (C.O.) FIE par équipe sans tenir compte de leur zone
- l'équipe de chaque zone la mieux classée suite de la qualification de zone respective.

Avis de la Commission : d'accord concernant la répartition des armes, non en faveur des quotas des athlètes car on ne peut pas privilégier certaines armes.

Concernant la qualification des équipes : On applique le même principe qu'à Athènes. L'équipe sera composée de 3 tireurs et il n'y aura pas plus de 8 équipes, sauf dans le cas où le pays hôte ne se qualifie pas par équipes et décide d'en former une. Tous les membres sont d'accord.

Dans le cas où il n'y a pas trois tireurs individuels qualifiés, l'équipe ne peut pas être formée, car cela va à l'encontre des principes du CIO. L'équipe ne doit pas être composée n'importe comment.

Quant à la qualification individuelle, plusieurs présidents de fédération nationale ont parlé à M. Roch et ils pensent qu'une équipe ne peut être qualifiée que dans la mesure où les tireurs de l'équipe sont bien placés dans le classement individuel, sinon les tireurs ne participent pas aux compétitions de coupe du monde. Pour être dans l'équipe, les tireurs doivent être classés parmi les 32 premiers du classement.

Helen Smith précise qu'il y a des tireurs qui ont une meilleure performance par équipes qu'en individuel.

La Commission décide de conserver le statu quo quant à la qualification individuelle.

Si le pays hôte est déjà qualifié dans toutes les armes et donc s'il n'utilise pas les 8 places qui lui sont attribuées d'office, il faudra envisager de redistribuer chacune de huit places en la donnant au tireur le mieux classé selon le classement officiel de la FIE, toutes armes et toutes zones confondues, dans la mesure où le pays concerné n'est pas déjà qualifié selon les critères précédents.

La Commission est d'accord pour que la période de qualification finisse le 31 mars.

Tous les points ayant été traités, la séance est levée à 11h.